

Histoire et analyses: la majorité est constamment sur-représentée

Mme Thérèse Meyer-Kaelin,
Présidente du Conseil national et Vice-présidente d'HELVETIA LATINA (HL)

- Fondation d'HL le **9 juin 1980**. Douze membres fondateurs dont feu le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz et le conseiller national Gilbert Bächtold (VD), 1er Président d'HL (1980-82). Présidents successifs d'HL : CN Massimo Pini (1983-85); CE Roger Schaffter (1986-88); CN Fulvio Caccia (1989-92); CN Bernard Comby (1992-97); CN François Lachat (1997-2004); CN Claude Ruey (2005-20..)
- **1983**: le Conseil fédéral édicte ses premières Instructions pour la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration. Elles seront suivies par deux versions adaptées en 1997 et 2003.
- **1988**: Conférence du CF Flavio Cotti auprès d'HL à Berne: *Si nous réussissons tous ensemble à changer la mentalité, de manière que le multilinguisme ne soit plus ressenti comme un poids pesant, mais comme un enrichissement individuel et collectif, nous franchirons une étape importante vers une Suisse ouverte à l'avenir.*
- **1991** : Après avoir pris connaissance d'une lettre d'HL au Conseil fédéral, le CF Otto Stich réagit: *L'administration ne doit pas seulement être statistiquement plurilingue, mais doit fonctionner réellement sur un mode plurilingue.*
- **1996** : Rapport d'un groupe de travail qui laisse apparaître de grandes lacunes dans la situation des minorités linguistiques au sein de l'administration fédérale. Les textes fondamentaux sont largement imprégnés par la culture germanophone.
- **1997**: Le CF, compte tenu de la publication des Accords de promotion linguistique qui attribuent aux offices fédéraux la responsabilité de la mise en œuvre du plurilinguisme, confère un caractère obligatoire aux nouvelles Instructions de 1997.
- Un groupe de travail d'HL est constitué dans le but d'observer l'application des nouvelles directives. Mandat de cet Observatoire des langues (OdL) : évaluer la situation des minorités linguistiques.
- **1999** : Questionnaire concernant les Instructions du CF du 19 février 1997 adressé par HL à ses membres. *"Les instructions sont-elles observées dans votre office ? Un accord de promotion linguistique a-t-il déjà été passé ? Un catalogue de mesures a-t-il été élaboré" ?* Hormis à l'Office fédéral de la protection civile et au Contrôle fédéral des finances, tous les membres ayant rempli le questionnaire - touchant 6 départements - ont répondu **NON**.
- HL adresse à l'OFPER un tableau représentant tous les apprentis de l'administration fédérale, soit 950 en 1999. Hormis l'Office fédéral d'exploitation des Forces terrestres (26% de latins), les 39 autres offices n'occupent que 4% seulement de latins.
- Analyse des cadres supérieurs du Département fédéral de l'économie par l'OdL. Sur les 2033 collaborateurs du DFE, on ne compte aucun italoophone ni romanche parmi les cadres supérieurs.
- Les hautes fonctions de l'Etat-major général étant toutes en mains alémaniques, HL demande au CF Adolf Ogi de ne pas oublier les latins lors des prochaines nominations (ce qui a été fait avec les commandants de Corps Christophe Keckeis et Luc Fellay).

- **2001** : Rencontre entre plusieurs parlementaires fédéraux et une délégation d'HL au Palais fédéral. Thèmes abordés :
 - Part des latins pratiquement inchangée au cours des dernières années
 - Les quotas des minorités sont globalement atteints mais pas dans la hiérarchie
 - Les traducteurs du français ou de l'italien vers l'allemand sont pratiquement inexistant
 - On n'a plus recours au français et à l'italien pour penser, créer et écrire des textes importants
 - HL est prête à soutenir le Conseil fédéral et les commissions de gestion dans leur volonté d'appliquer les Instructions.
- **2003** : Nouvelles Instructions du CF concernant la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale. Ce texte, plus contraignant, annule celui du 19 février 1997.
- **2004**: La comparaison des présences latines 2000-2002-2003 aux postes les plus élevés de l'administration ne montre aucune amélioration. En 2003, la minorité latine est sous-représentée de 10% avec 80,9% d'Alémaniques, 16,9% de francophones, 1,6% d'italophones et 0,6% de Romanches.
- **2005** : Rencontre d'une délégation d'HL avec le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, en charge du personnel:
 - la collaboration entre HL et l'OFPER fonctionne bien
 - les textes fondamentaux pensés et rédigés par les communautés latines doivent s'accroître
 - de nombreux offices ne tiennent pas encore compte des Instructions du CF
 - à part la Chancellerie et le DFAE, tous les autres départements ne satisfont pas aux Instructions édictées par le CF en 2003.
 - la situation est particulièrement catastrophique dans les Secrétariats généraux

Constantes de la présence latine au sein de l'administration fédérale:

- Le Conseil fédéral a régulièrement reconnu les lacunes en matière de plurilinguisme
- Le Conseil fédéral a émis à trois reprises des Instructions de promotion du plurilinguisme
- HEVETIA LATINA a remis constamment l'ouvrage sur le métier afin de sensibiliser les nouvelles générations de cadres
- HELVETIA LATINA poursuivra son travail, soulignera non seulement les incohérences mais aussi les bons exemples

Conséquence:

A l'image de ce que réalise SSR Idée Suisse en faveur des Romands et des Tessinois, HELVETIA LATINA demande au Conseil fédéral de prendre les mesures visant une sur-représentation des minorités au sein de l'administration fédérale, seul objectif à même de parvenir à un équilibre des cultures à moyen terme.

Le plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération

L'association Helvetia Latina (HL), créée en 1980 par feu le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, s'est attelée à jeter des passerelles entre les quatre communautés linguistiques, à oeuvrer pour une représentation équitable de représentants latins dans l'Administration fédérale et de maintenir l'identité et la cohésion nationales.

Les Directives du Conseil fédéral de 1983, 1997 et 2003 concernant la promotion du plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération, qui avaient portant toutes trois un caractère obligatoire, ainsi que les interventions répétées d'HL auprès des responsables d'offices et des autorités fédérales, n'ont toujours pas permis de corriger le déficit latin dans de nombreux offices.

Si les représentants de l'économie sont tiraillés entre les impératifs d'ordre économique et la mondialisation des marchés, les responsables politiques devraient mieux assumer leur responsabilité dans le domaine de la cohésion nationale par une représentation équitable de latins dans l'Administration fédérale à tous les niveaux. Le pluralisme culturel vise à promouvoir avant tout la compréhension et les échanges interculturels. Si la Suisse est fière de sa diversité en dehors de ses frontières, elle est par contre frileuse chez elle.

Avec l'abolition du statut de fonctionnaire, il existe de bonnes raisons de s'inquiéter et de penser que le clivage va se renforcer ces prochaines années. Seules une volonté politique et des mesures contraignantes seront susceptibles de réduire le fossé culturel et d'augmenter la représentation latine à Berne.

La faible maîtrise des langues nationales, au détriment de l'anglais et du dialecte alémanique, érige des barrières aux échanges interculturels. Elle appauvrit les relations de complémentarité entre les quatre communautés qui vivent de plus en plus les uns à côté des autres. Si l'usage du dialecte permet à la Suisse alémanique de se démarquer de son grand voisin, il rend encore plus difficile le dialogue confédéral alors que les latins plébiscitent à promouvoir l'utilisation de l'allemand standard.

Il y a donc lieu à HL de veiller à ce que les directives soient appliquées rigoureusement dans tous les offices de l'Administration fédérale et de favoriser la compréhension et l'échange entre les communautés linguistiques en Suisse¹.

Le poids des stéréotypes et des égocentrismes est encore lourd. Peut-on apporter un changement en légiférant? Oui, si le travail se situe au niveau des attitudes cohérentes et responsables des politiques. HL joue déjà ce rôle de pont entre les communautés et s'investit pour une assimilation culturelle sans devoir renoncer à la culture latine.

HL s'est octroyée la tâche de contrôler, par une observation constante, la mise en oeuvre des instructions du Conseil fédéral et, si nécessaire, d'intervenir auprès des départements, offices et services de la Confédération compétents. Elle examine les accords de promotion linguistique conclus entre les offices et les départements et intervient au besoin auprès des autorités compétentes.

HL est en contact permanent avec l'Office fédéral du personnel, lequel dirige la mise en oeuvre des instructions. Elle examine à la fin de chaque législature le rapport de l'OFPER au Conseil fédéral sur l'application des instructions et, à ce sujet, donne son avis au Conseil fédéral.

Mobbing et licenciement

HL n'est pas habilitée à intervenir pour un licenciement. Elle ne peut également pas prendre position de manière individuelle à fortiori pour une affaire de mobbing. HL conseille de s'adresser à un syndicat.

¹ L'allemand, le français, l'italien et le romanche sont les langues nationales (soumis en votation le 10 mars 1996, art.116 cst.)

Mise en œuvre du plurilinguisme

Un bref sondage chez les collègues romands fait ressortir les causes suivantes (liste non exhaustive):

- *Les chefs alémaniques ont plus d'affinités avec les collaborateurs alémaniques, non seulement en raison de la langue mais surtout de la mentalité.*
- *Les Romands résident de moins en moins en milieu alémanique, ce qui renforce ce clivage.*
- *Les affaires importantes ou sensibles sont confiées de préférence à des Alémaniques. Par déduction, le Romand a ainsi plus de peine à se profiler, ce qui influe sur sa notation.*
- *Les Romands sont souvent appelés à faire des traductions pendant que les Alémaniques marquent des points sur les dossiers techniques qui seuls entrent en considération pour une évaluation.*
- *Les cadres Romands ne tiennent pas à s'engager en faveur du plurilinguisme afin de conserver de bonnes relations avec leurs supérieurs et collègues.*
- *Certains départements fédéraux présentent un retard important quant à la représentation des minorités latines à tous les niveaux hiérarchiques (Commission de gestion (CG) du CN, le 12.11.98).*

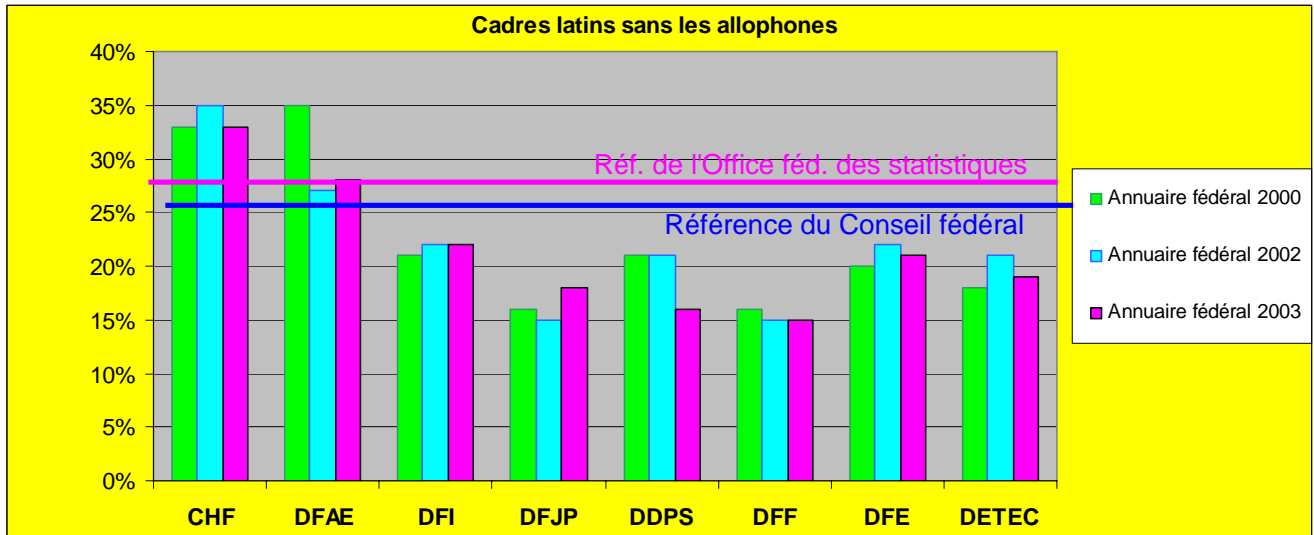
Suggestions d'HL

- Une représentation latine au moins proportionnelle à celle dans la population suisse
- Les inégalités dans les offices corrigés avec célérité
- La promotion du plurilinguisme doit toucher également les offices privatisés
- L'autorité de surveillance ne doit plus être un organe dépendant de celle de la mise en application
- Une autorité de contrôle indépendante comme par exemple, le service de contrôle administratif du Conseil fédéral, une délégation de parlementaires ou un bureau de la condition latine
- Les statistiques doivent être contrôlées par une autorité de surveillance indépendante ou par des experts

Berne, novembre 2005

Clément Valiquier
Membre du Comité
clement.valiquier@bluewin.ch

Représentation des cadres supérieurs dans l'administration fédérale (2000-2002-2003)



Source : Annuaire fédéral 2000, 2002 et 2003

Population résidante suisse

